



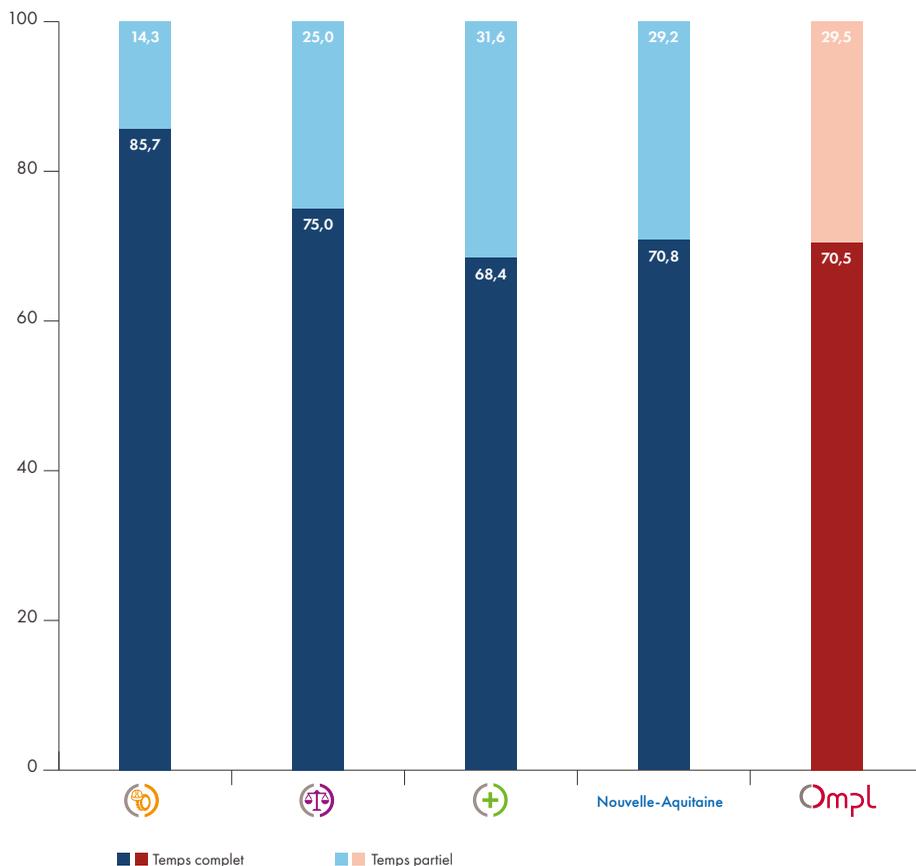
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



TROIS CINQUIÈME DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

La proportion régionale d'emplois à temps complet est proche de celle observée au niveau national (70,8 % et 70,5 % respectivement). Néanmoins, un recours accru au temps partiel est constaté pour le secteur santé (31,6 %).

Répartition des salariés par secteur et durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires libéraux



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cabinets et cliniques vétérinaires



VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans les branches du secteur cadre de vie-technique, l'emploi à temps complet est fortement représenté (85,7 % contre 70,8 % au niveau régional). Cette configuration est très marquée pour les entreprises d'expertises en automobile (92,0 %).
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une moindre mobilisation du travail à temps complet (69,1 % contre 75 % pour l'ensemble du secteur régional).
- Relativement à l'ensemble régional, l'emploi à temps partiel est fortement surreprésenté dans le secteur santé. C'est notamment le cas pour les cabinets médicaux (39,7 %) et les cabinets dentaires (36,9 %).

Répartition des salariés par branche professionnelle et durée du temps de travail (%)

| | Temps complet | Temps partiel |
|---------------------------|---------------|---------------|
| | 85,7 | 14,3 |
| | 84,6 | 15,4 |
| | 92,0 | 8,0 |
| | 75,0 | 25,0 |
| | 86,0 | 14,0 |
| | 69,1 | 30,9 |
| | 84,8 | 15,2 |
| | 86,7 | 13,3 |
| | 68,4 | 31,6 |
| | 63,1 | 36,9 |
| | 83,3 | 16,7 |
| | 60,3 | 39,7 |
| | 71,5 | 28,5 |
| | 64,9 | 35,1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 70,8 | 29,2 |
| Ompl | 70,5 | 29,5 |

Source: Insee, DADS 2019.